

**PROGRAMME DE VEILLE 2019 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

ALERTE N° 70 CONCERNANT PUBLICIS GROUPE SA

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.

✂

PUBLICIS GROUPE SA

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 29 MAI 2019

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG
--

- **RESOLUTION 12: Approbation de conventions réglementées**

Analyse

Les indemnités susceptibles d'être allouées au Président et aux membres du directoire en cas de cessation de leurs fonctions n'excèdent pas le plafond recommandé par l'AFG de deux fois la rémunération fixe et variable de l'intéressé. Toutefois, contrairement aux recommandations de l'AFG, à ces indemnités pourront s'ajouter le droit d'exercer les options de souscription ou d'achats d'actions et le maintien des actions gratuites consenties depuis plus de deux ans.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 : Titre II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

- RESOLUTIONS 16 et 17 : Politique de rémunération

Analyse

Les politiques de rémunération du Président du directoire et du membre du directoire, présentées au vote des actionnaires, intègrent l'éventualité d'un maintien du bénéfice des options de souscription et des actions gratuites consenties depuis plus de deux ans au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 : Titre II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

- RESOLUTION 25 : Options de souscription et d'achat d'actions

Analyse

L'autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions concerne 3% du capital.

Si l'exigence de conditions de performance d'une durée d'au moins trois ans est acquise, en revanche les critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution des options ne se trouvent mentionnés ni dans la résolution ni dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, ce qui n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 : Titre II-C 5-1

S'agissant des modalités d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions, l'AFG préconise en outre que soient prévues dans la résolution :

- *l'attribution des options sous condition de performance sur une longue durée (au moins 3 ans),*
- *l'annulation des options en cas de départ de l'entreprise,*
- *l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options,*
- *une périodicité annuelle dans l'attribution des options.*

GOUVERNANCE

1- Composition du conseil de PUBLICIS GROUPE SA

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin de mandat	mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Maurice Lévy	Président Ancien dirigeant	Non-libre d'intérêts	100%	M	77	FR	2	2021	0	2		M	M
	Elisabeth Badinter	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	75	FR	32	2022	0	1		P	
	Simon Badinter	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	83%	M	50	FR	20	2021	0	1			
	Sophie Dulac	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	61	FR	21	2020	0	1			
	Pierre Penicaud	Rep. des salariés	Non-libre d'intérêts	83%	M	55	FR	2	2021	0	1			
	Jean Charest		Libre d'intérêts	100%	M	60	CA	6	2021	0	2	P	M	
	Tom Glocer		Libre d'intérêts	100%	M	60	US	3	2020	0	3			M
	Marie-Josée Kravis		Libre d'intérêts	100%	F	69	US	9	2020	0	2		M	
	André Kudelski		Libre d'intérêts	100%	M	59	CH	3	2020	1	1	M	M	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Enrico Letta		Libre d'intérêts	n.a	M	52	IT	Nouveau	2023	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Suzan LeVine		Libre d'intérêts	n.a	F	49	US	Nouveau	2023	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Antonella Mei-Pochtler		Libre d'intérêts	n.a	F	61	IT	Nouveau	2023	0	1			
	Cherie Nursalim		Libre d'intérêts	100%	F	51	ID	1	2022	0	1			

2 - Spécificités

- Les statuts de PUBLICIS GROUPE SA comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jerome ABISSET